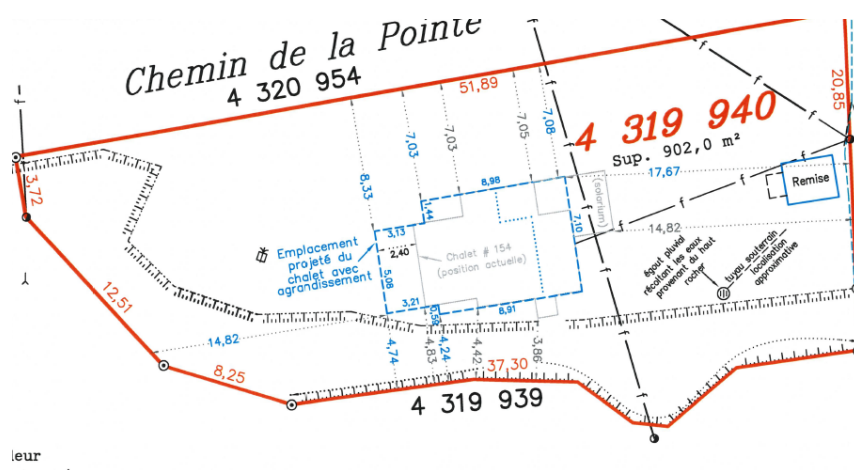


AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, que le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, à sa séance ordinaire prévue pour le 7 juillet 2026, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le lot **4 319 940** du chemin de la Pointe, concernant la marge de recule arrière d'un futur agrandissement résidentiel.

La marge arrière en droit acquis à 4,42 m actuellement se rapprocherait à 4,24 m ne respecterait pas les dispositions du règlement concernant la grille des spécifications concernant la marge arrière d'un bâtiment en zone 15V.



Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 16 juin 2026.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière